

L'an deux mil douze, le cinq juillet,

à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

PRESENTS : Mme Duvivier, M. Vanderpert, M. Fleutry, Mme Lakièvre, M. Demarais, M. Jardot, Mme Joly, M. Dubuc.

ABSENT EXCUSE : M. Vatelier

SECRETARE : Madame Duvivier

Le procès verbal de la réunion du 31 mai 2012 est approuvé à l'unanimité.

I. Tarif cantine

Madame Le Maire informe que la Société Isidore Restauration augmentera ses repas de 2.6% en septembre (2% les autres années). Actuellement le repas est facturé 2.75€ par Isidore et 2.95€ aux parents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de passer le prix du repas de la cantine de 2.95 € à 3.10 € pour l'année scolaire 2012.2013.

II. Tarif Garderie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif de la garderie en suivant l'augmentation du coût de la vie soit pour cette année : 2.15 € pour la garderie du matin et 2.65 € pour la garderie du soir.

III. Renouvellement du contrat de M. Delamarre pour la cantine

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire pour un an le contrat de Monsieur Delamarre pour la surveillance à la cantine sans changer les conditions.

IV. Agence Technique Départementale

L'Agence Technique Départementale est chargée d'apporter aux collectivités territoriales une assistance technique, juridique ou financière. Elle ne concurrence pas l'ATESAT qui apporte son aide uniquement sur la Voirie. Son coût est de 0.50 € par habitant par an.

Le conseil décide de ne pas adhérer pour le moment.

V. Devis d'un ordinateur pour le secrétariat et modification budgétaire

Madame le Maire explique que l'ordinateur du secrétariat présente quelques problèmes de fonctionnement et certaines pièces sont à changer. Il date de 8 ans et n'est plus assez performant pour suivre correctement l'évolution des tâches à accomplir.

Après consultation de plusieurs fournisseurs elle présente le devis de la société « L'informatique » qui a déjà installé le parc informatique de l'école et l'ordinateur du Maire. Le devis s'élève à 2213.78 € TTC dont 1669.78 € pour l'ordinateur et son installation et 544 € TTC pour une maintenance de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte ce devis et décide de prélever des dépenses imprévues d'investissement article « 020 » la somme de 1700 € pour les intégrer à l'article « 2183 » Matériel de bureau et matériel informatique du budget primitif 2012.

VI. Mode de versement de la participation au transport vers le collège d'Isneauville et modification budgétaire

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération du 22 novembre 2012, avait décidé de porter la participation de la commune au transport scolaire vers Isneauville de 30 à 40 € par élève et par an. Cette somme était versée à VTNI.

Cette année le Département propose de leur payer cette participation directement en signant une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit à l'unanimité de verser la somme de 40 € par enfant aux parents des élèves inscrits sur la liste ci-dessous sur présentation de leur carte de transport ou d'une facture acquittée. Il décide de procéder à la modification budgétaire nécessaire sur le budget primitif 2012 soit prélever 1400 € de l'article 6247 « transports collectifs » pour alimenter du même montant l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Liste des élèves inscrits au collège d'Isneauville

ANCELLE Quentin

BATISTA RODRIGUES Théo

BEUCHER Mathieu

COIGNET Mathis

DELACOUR Gautier

DELACOUR Lise

DELAMARE Mathéo

DELATOUR Arthur

DESILE Fanny

DESILE Laura
DUBUC Romane
DUBUC Valentin
FLEITH Elodie
FLEITH Valentine
GALLAY Médéric
JAMAR DE BOLSEE Axelle
LAMY Enzo
LESADE Elora
LESADE Florian
LIENARD Romane
MESTRE Théo
MEYER Andréa
MOUQUET Chloé
NICOLAS Gaël
QUERUEL Antoine
RACHADO Tony
ROLANDO Nicolas
ROLANDO Thomas
TABOURET Baptiste
TABOURET Juliette
TORCHY Maëlyse
TORCHY Sullyvan
TOSTAIN Alexandre
VAN DEN BOSSCHE Marie
VANDERPERT Floriane
VENDANGER Vincent

VII. Point sur les travaux de l'ancien presbytère

L'avancement des travaux est exposé au conseil.

VIII. Questions diverses

- Remerciements du F.C.V. : il remercie le conseil municipal pour le versement de la subvention de 350 €.
- Madame Decroix fait le point sur l'école : après la réunion avec les parents, quelques uns sont allés voir M. Godard. Depuis, les relations semblent s'améliorer.
- Demande de M. et Mme Leguay : ils expliquent dans un courrier que cela fait la deuxième année consécutive que le centre aéré de Préaux refuse leurs enfants pendant les vacances d'été par manque de place. Ils sont obligés de les inscrire dans une commune où le tarif est beaucoup plus élevé. Ce problème interpelle le conseil qui pense que l'on devrait déterminer un nombre de place réservé par commune. Cela sera proposé à la prochaine réunion d'intercommunalité pour les prochaines vacances.
- M. Vanderpert demande si le recrutement du nouvel employé communal est terminé. M. Thomas Delahayes a été embauché pour son contrat de 17 heures 30 et complète son travail jusqu'à 39 heures 15 par semaine pour remplacer M. Das pendant son arrêt maladie et ses congés payés. Tout se passe bien.
- M. Jardot demande si les composteurs sont arrivés. M. Vatelier va les chercher demain.
- Mme Joly remarque que le ramassage des poubelles a eu lieu à 3 heures du matin.
- Fête des voisins : Mme Decroix propose que la commune organise cette fête pour l'ensemble du village en autorisant les habitants à se réunir entre voisins sur le terrain de foot. La commune installerait des tables et des chaises. Il faudrait réserver une date afin que la salle des fêtes ne soit pas louée. Elle demande au conseil de réfléchir pour la prochaine réunion.

Séance levée à Minuit